



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Projet annuel de performances

Annexe au projet de loi de finances pour 2025

**PROGRAMME 350**  
**Jeux olympiques et paralympiques 2024**



PROGRAMME 350  
**Jeux olympiques et paralympiques 2024**

---

MINISTRE CONCERNÉ : GIL AVÉROUS, MINISTRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

# Présentation stratégique du projet annuel de performances

**Fabienne BOURDAIS**

*Directrice des sports*

Responsable du programme n° 350 : Jeux olympiques et paralympiques 2024

A la suite de l'attribution de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024 par le Comité international olympique (CIO) le 13 septembre 2017, deux structures ont été créées pour la préparation des Jeux :

- le Comité d'Organisation des Jeux olympiques et paralympiques (COJOP), association chargée de livrer les JOP de Paris 2024 avec des missions de planification, d'organisation et de financement des dépenses organisationnelles et nécessaires aux installations provisoires ;
- la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO), établissement public sous la tutelle de l'État ayant pour mission de livrer des équipements indispensables à l'organisation des JOP de Paris 2024 et pérennes, dans l'optique de les reconfigurer pour l'usage du grand public après ces compétitions.

Le budget global du COJOP est assuré à 95 % par des financements d'origine privée, constitués notamment :

- des versements du Comité International Olympique (CIO) : droits télévisuels et partenaires du CIO ;
- des recettes de billetterie et d'hospitalités ;
- des partenaires nationaux du COJOP.

Les contributions publiques de l'État et des collectivités permettent de financer les Jeux Paralympiques dont le modèle économique est déficitaire structurellement. En raison de nouveaux besoins identifiés en 2024 sur les Jeux Paralympiques, un effort supplémentaire a été fourni à la fois par l'État, la Ville de Paris, la Région Île-de-France ou encore la Métropole du Grand Paris.

La SOLIDEO bénéficie quant à elle de crédits d'intervention destinés à la construction, rénovation ou aménagement des ouvrages olympiques tels que le village olympique, le centre olympique aquatique, ou encore le Grand Palais.

En conséquence, les crédits du Programme 350 sont constitués à près de 90 % par les subventions de l'État à la SOLIDEO sur l'ensemble de la période 2018-2025.

## **Le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (COJOP)**

Au cours de l'année 2024, le COJOP a finalisé :

- la sécurisation des ressources indispensables à la livraison des JOP de Paris 2024, notamment grâce aux recettes issues des partenariats, de la billetterie et de la mobilisation des acteurs publics ;
- Les recrutements nécessaires (4 000 salariés au moment des JOP de Paris 2024, 45 000 volontaires mobilisés) ;
- la signature de contrats auprès d'opérateurs de sécurité privée ;
- la formation de ses personnels aux tâches opérationnelles requises par l'organisation de l'événement.

La liquidation du COJOP est prévue à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2025. **Aucun besoin nouveau à la charge de l'État n'est à prévoir en faveur du comité d'organisation au sein du PLF 2025.**

## **La Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO)**

La SOLIDEO est en charge de la livraison de 70 ouvrages olympiques, avec deux fonctions principales :

- la maîtrise d'ouvrage ;
- la supervision des maîtres d'ouvrage tiers, qui sont majoritairement les collectivités locales associées à sa gouvernance et ses cofinanceurs.

Un point d'étape sur les procédures et les chantiers de travaux relatifs aux ouvrages olympiques est effectué lors de chaque conseil d'administration de l'établissement.

Ces équipements relèvent de trois grandes catégories :

- les infrastructures sportives à construire ou à rénover, sites de compétition ou sites d'entraînement ;
- le village olympique et paralympique, ainsi que le village des médias ;
- d'autres équipements et aménagements, notamment de transport (aménagement des abords du canal Saint-Denis, passerelle piétonne au-dessus de l'autoroute A1, aménagement des « voies olympiques », etc.).

Après la fin des JOP de Paris en septembre 2024, la SOLIDEO assurera la maîtrise d'ouvrage ou la supervision d'un certain nombre de chantiers tels que :

- la reconfiguration du village olympique et paralympique en logements et bureaux ;
- la transformation des principaux sites de compétitions et d'entraînement en vue de leur usage par le grand public ;
- la conduite de chantiers dits « d'héritage », non nécessaires au déroulement des Jeux mais répondant à une utilité sociale après l'événement (construction ou reconstruction de groupes scolaires, contribution au programme d'héritage aquatique du département de la Seine-Saint-Denis).

Les objectifs ambitieux des chantiers en termes de contribution au développement d'un tissu économique diversifié et d'insertion dans l'emploi ont également été tenus :

L'étude d'impact réalisée par le Centre de droit et d'économie du sport (CDES), et rendue publique le 14 mai 2024, révèle que les JOP de Paris 2024[1] :

- auront un impact à long terme sur l'emploi dans plusieurs secteurs (+48 000 emplois hôtellerie et restauration, +26 000 emplois dans la sécurité, etc) ;
- constituent une opportunité pour l'insertion professionnelle : avec plus de 2,9 millions d'heures d'insertion comptabilisées sur les ouvrages olympiques à la mi-avril 2024.

A la mi-juin 2024 :

- 3,017 millions d'heures d'insertion avaient été réalisées par rapport à la cible de 2,5 millions, soit 122 % de l'objectif déjà atteint (plus de 75 % des bénéficiaires sont au niveau CAP ou moins) ;
- 782 M€ de marchés TPE/PME/ESS ont été passés, soit 37 % des montants engagés par rapport à l'objectif de 25 %.

Sur le plan budgétaire, la construction des ouvrages olympiques est également pleinement maîtrisée : aucun surcoût hors inflation par rapport à la trajectoire prévue initialement.

Sur le coût des ouvrages, la trajectoire prévisionnelle hors inflation de financement de la SOLIDEO est respectée. En effet, l'augmentation des besoins sur certains ouvrages ou la prise en charge d'objets nouveaux a été intégralement compensée par des économies de même ampleur.

Seuls les moyens de fonctionnement de la SOLIDEO ont dû être ajustés à la hausse, pour renforcer les ressources humaines, en particulier en matière de supervision, comme le préconisait la Cour des Comptes.

Au global, le financement total de l'État au profit de la SOLIDEO hors inflation reste conforme à la maquette initiale (940,1 M€ vs 932,8 M€ prévus initialement).

**En PLF 2025, la dotation apportée par l'État à la SOLIDEO s'élève à 3,253 M€ en AE et de 48,205 M€ en CP.**

[1] Étude d'impact économique ex-ante des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 Avril 2024

#### RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

**OBJECTIF 1 : Garantir la livraison des ouvrages olympiques dans les délais requis tout en maîtrisant les coûts associés**

INDICATEUR 1.1 : Taux d'opérations ayant atteint un jalon essentiel dans le processus de livraison des ouvrages olympiques

INDICATEUR 1.2 : Nombre d'ouvrages financés par la SOLIDEO dont l'équilibre budgétaire est préservé

## Objectifs et indicateurs de performance

### ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

A l'indicateur 1.2, la mention « financée par le programme 350 » est remplacée par « financées par la SOLIDEO ».

### OBJECTIF

**1 – Garantir la livraison des ouvrages olympiques dans les délais requis tout en maîtrisant les coûts associés**

Le choix d'une prise en compte de la garantie de livraison, du respect des délais fixés et de la maîtrise des coûts est motivé par la volonté de déterminer un objectif valable sur l'ensemble du cycle de vie de la SOLIDEO (2018-2026). Toutefois, les objectifs ne sont pas les mêmes en fonction des phases :

- d'études ;
- d'achat de foncier ;
- de financement de travaux de construction et de rénovation ;
- de reconfiguration des équipements.

Le suivi des délais de ces différentes phases d'activités de la SOLIDEO s'effectue grâce aux conventions passées entre l'établissement public et les maîtres d'ouvrages. Ces conventions sont de deux ordres :

- les conventions d'études : qui prévoient le financement des études préalables nécessaires à l'évaluation de la programmation, des coûts et des délais de chaque opération ;
- les conventions d'objectifs : qui établissent les critères d'évaluation de la programmation, des coûts et des délais.

A partir du lancement des travaux pour les JOP de Paris 2024 en 2020, deux jalons ont été choisis pour évaluer le respect des délais de livraison des ouvrages olympiques :

- la notification des marchés ou contrats principaux, qu'il s'agisse des opérations sous maîtrise d'ouvrage directe de la SOLIDEO (village des athlètes, village des médias) ou celles sous la responsabilité d'autres maîtres d'ouvrage (Ville de Paris, Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, etc.) ;
- le lancement des travaux (hors phase Héritage postérieure aux compétitions olympiques et paralympiques).

À partir de 2022, un nouveau sous-indicateur a été ajouté, mesurant le niveau de réalisation d'un autre jalon : la livraison de l'ouvrage.

### INDICATEUR

**1.1 – Taux d'opérations ayant atteint un jalon essentiel dans le processus de livraison des ouvrages olympiques**

(du point de vue du citoyen)

|  | Unité | 2022 | 2023 | 2024<br>(Cible PAP<br>2024) | 2025<br>(Cible) | 2026<br>(Cible) | 2027<br>(Cible) |
|--|-------|------|------|-----------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Taux d'opérations ayant atteint le jalon de notification du marché (cas des marchés) | %     | 90,6 | 98,6 | 100                         | 100             | 100             | 100             |

|  | Unité | 2022       | 2023 | 2024<br>(Cible PAP<br>2024) | 2025<br>(Cible) | 2026<br>(Cible) | 2027<br>(Cible) |
|--|-------|------------|------|-----------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| globaux) ou de validation de l'avant-projet détaillé (loi MOP)     |       |            |      |                             |                 |                 |                 |
| Taux d'opérations ayant atteint le jalon de lancement des travaux  | %     | 79,7       | 92,9 | 100                         | 100             | 100             | 100             |
| Taux d'opérations ayant atteint le jalon de livraison de l'ouvrage | %     | Sans objet |      | 100                         | 100             | 100             | 100             |

### Précisions méthodologiques

Source des données : SOLIDEO

Mode de calcul : pourcentages calculés à partir du nombre de marchés notifiés (cas des marchés globaux) ou d'avant-projets détaillés validés (loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP) et du nombre de chantiers où les travaux ont été lancés rapporté aux nombres correspondants de marchés à notifier, d'avant-projets détaillés à valider ou de travaux à lancer.

### JUSTIFICATION DES CIBLES

Les prévisions et les valeurs cibles des opérations de construction placées sous la maîtrise d'ouvrage ou sur la supervision de la SOLIDEO sont passées de 62 lors de la présentation de la maquette budgétaire au conseil d'administration (CA) du 13 octobre 2020 à 70 au CA du 25 octobre 2023.

L'extension du périmètre du processus de livraison des ouvrages s'explique notamment par la rénovation de 19 sites d'entraînement et par une participation financière de la SOLIDEO à la construction d'ouvrages olympiques qui n'étaient pas prévus lors du CA de l'établissement en 2020.

S'agissant du 1<sup>er</sup> sous-indicateur (notification du marché), tous les marchés sont à présent notifiés.

S'agissant du 2<sup>e</sup> sous-indicateur (lancement des travaux), les travaux d'un seul ouvrage, prévu en phase héritage, ne débiteront qu'en 2025 : le groupe scolaire de Saint-Denis.

Concernant le 3<sup>e</sup> sous-indicateur (livraison des ouvrages), cinq d'entre eux concernent la phase héritage et ne seront achevés qu'entre 2025 et 2027 : les groupes scolaires de Dugny (2025) et de Saint-Denis (2027) ainsi que la dépollution du terrain des Essences (2025), les travaux aux abords du village olympique et paralympique (2025) et l'héritage aquatique (2026).

En tout état de cause, tous les ouvrages nécessaires à l'organisation des Jeux ont été livrés au plus tard en juin 2024.

## INDICATEUR

### 1.2 – Nombre d'ouvrages financés par la SOLIDEO dont l'équilibre budgétaire est préservé

(du point de vue du contribuable)

|   | Unité | 2022 | 2023 | 2024<br>(Cible PAP<br>2024) | 2025<br>(Cible) | 2026<br>(Cible) | 2027<br>(Cible) |
|---|-------|------|------|-----------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Part d'ouvrages n'ayant pas nécessité de financements additionnels de ce programme par rapport à la maquette avec coûts en euros constants (valeur 2016) par ouvrage présentée au CA de la SOLIDEO du 13 juillet 2021 | %     |      |      |                             | 100             | 100             | 100             |
| Le cas échéant, parmi les ouvrages ayant nécessité un financement complémentaire, nombre d'ouvrages avec un dépassement allant  | Nb    |      |      |                             | 0               | 0               | 0               |

|  | Unité | 2022 | 2023 | 2024<br>(Cible PAP<br>2024) | 2025<br>(Cible) | 2026<br>(Cible) | 2027<br>(Cible) |
|--|-------|------|------|-----------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| au-delà de 10 % du financement envisagé initialement |       |      |      |                             |                 |                 |                 |

### Précisions méthodologiques

Source des données : SOLIDEO

Mode de calcul : pourcentage calculé à partir du nombre total des ouvrages olympiques, qui nécessiteraient un abondement additionnel au budget de la SOLIDEO et, le cas échéant, nombre d'entre eux pour lesquels cet abondement dépasserait de 10 % le financement initialement envisagé.

### JUSTIFICATION DES CIBLES

En 2024, aucun des 59 ouvrages olympiques cofinancés par l'État au sein de la maquette SOLIDEO n'a nécessité de financements additionnels à coûts constants.

En tout état de cause, l'ensemble des besoins complémentaires au financement initial ont été permis par le redéploiement de crédits de réserve (pour compléments de programme ou des réserves spécifiques telles que celles qui sont propres aux voies olympiques ou aux sites d'entraînement).



## Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales

### PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2024 ET 2025

#### AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Action / Sous-action   | LFI 2024<br>PLF 2025 | Titre 3<br>Dépenses de<br>fonctionnement | Titre 5<br>Dépenses<br>d'investissement | Titre 6<br>Dépenses<br>d'intervention | Total                           | FdC et AdP<br>attendus |
|--|----------------------|--|---|---------------------------------------|---------------------------------|------------------------|
|  |                      |  |   |                                       |                                 |                        |
| 01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques |                      | 18 500 000<br>3 253 000                  | 0<br>0                                  | 24 260 000<br>0                       | 42 760 000<br>3 253 000         | 0<br>0                 |
| 02 – Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques    |                      | 0<br>0                                   | 0<br>0                                  | 0<br>0                                | 0<br>0                          | 0<br>0                 |
| 05 – Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques    |                      | 0<br>0                                   | 0<br>0                                  | 150 000<br>0                          | 150 000<br>0                    | 0<br>0                 |
| <b>Totaux</b>  |                      | <b>18 500 000<br/>3 253 000</b>          | <b>0<br/>0</b>                          | <b>24 410 000<br/>0</b>               | <b>42 910 000<br/>3 253 000</b> | <b>0<br/>0</b>         |

#### CRÉDITS DE PAIEMENTS

| Action / Sous-action   | LFI 2024<br>PLF 2025 | Titre 3<br>Dépenses de<br>fonctionnement | Titre 5<br>Dépenses<br>d'investissement | Titre 6<br>Dépenses<br>d'intervention | Total                             | FdC et AdP<br>attendus |
|--|----------------------|--|---|---------------------------------------|-----------------------------------|------------------------|
|  |                      |  |   |                                       |                                   |                        |
| 01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques |                      | 18 500 000<br>3 253 000                  | 0<br>9 000 000                          | 85 000 000<br>35 952 300              | 103 500 000<br>48 205 300         | 0<br>0                 |
| 02 – Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques    |                      | 0<br>0                                   | 0<br>0                                  | 30 000 000<br>0                       | 30 000 000<br>0                   | 0<br>0                 |
| 05 – Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques    |                      | 0<br>0                                   | 0<br>0                                  | 150 000<br>0                          | 150 000<br>0                      | 0<br>0                 |
| <b>Totaux</b>  |                      | <b>18 500 000<br/>3 253 000</b>          | <b>0<br/>9 000 000</b>                  | <b>115 150 000<br/>35 952 300</b>     | <b>133 650 000<br/>48 205 300</b> | <b>0<br/>0</b>         |

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2024, 2025, 2026 ET 2027

| Titre  | Autorisations d'engagement      |                     | Crédits de paiement               |                     |
|--|---------------------------------|---------------------|-----------------------------------|---------------------|
|  | Ouvertures                      | FdC et AdP attendus | Ouvertures                        | FdC et AdP attendus |
| LFI 2024<br>PLF 2025<br>Prévision indicative 2026<br>Prévision indicative 2027 |                                 |                     |                                   |                     |
| 3 - Dépenses de fonctionnement   | 18 500 000<br>3 253 000         |                     | 18 500 000<br>3 253 000           |                     |
| 5 - Dépenses d'investissement  |                                 |                     | 9 000 000                         |                     |
| 6 - Dépenses d'intervention  | 24 410 000                      |                     | 115 150 000<br>35 952 300         |                     |
| <b>Totaux</b>  | <b>42 910 000<br/>3 253 000</b> |                     | <b>133 650 000<br/>48 205 300</b> |                     |

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2024 ET 2025

| Titre / Catégorie  | Autorisations d'engagement |                     | Crédits de paiement       |                     |
|--|----------------------------|---------------------|---------------------------|---------------------|
|  | Ouvertures                 | FdC et AdP attendus | Ouvertures                | FdC et AdP attendus |
| LFI 2024<br>PLF 2025                                     |                            |                     |                           |                     |
| 3 – Dépenses de fonctionnement                           | 18 500 000<br>3 253 000    |                     | 18 500 000<br>3 253 000   |                     |
| 32 – Subventions pour charges de service public          | 18 500 000<br>3 253 000    |                     | 18 500 000<br>3 253 000   |                     |
| 5 – Dépenses d'investissement                            |                            |                     | 9 000 000                 |                     |
| 51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État |                            |                     | 9 000 000                 |                     |
| 6 – Dépenses d'intervention                              | 24 410 000                 |                     | 115 150 000<br>35 952 300 |                     |
| 62 – Transferts aux entreprises                          | 2 393 197                  |                     | 8 186 879<br>10 000 000   |                     |
| 63 – Transferts aux collectivités territoriales          | 6 989 402                  |                     | 22 554 996<br>2 400 000   |                     |
| 64 – Transferts aux autres collectivités                 | 15 027 401                 |                     | 84 408 125                |                     |

| Titre / Catégorie    | Autorisations d'engagement            |                     | Crédits de paiement                     |                     |
|----------------------|---------------------------------------|---------------------|---|---------------------|
|                      | Ouvertures                            | FdC et AdP attendus | Ouvertures                              | FdC et AdP attendus |
| LFI 2024<br>PLF 2025 |                                       |                     | 23 552 300                              |                     |
| <b>Totaux</b>        | <b>42 910 000</b><br><b>3 253 000</b> |                     | <b>133 650 000</b><br><b>48 205 300</b> |                     |

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

| Action / Sous-action   | Autorisations d'engagement          |                  |                  | Crédits de paiement                 |                   |                   |
|--|-------------------------------------|------------------|------------------|-------------------------------------|-------------------|-------------------|
|  | Titre 2<br>Dépenses<br>de personnel | Autres titres    | Total            | Titre 2<br>Dépenses<br>de personnel | Autres titres     | Total             |
| 01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques | 0                                   | 3 253 000        | 3 253 000        | 0                                   | 48 205 300        | 48 205 300        |
| 02 – Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques    | 0                                   | 0                | 0                | 0                                   | 0                 | 0                 |
| 04 – Héritage des jeux olympiques et paralympiques                 | 0                                   | 0                | 0                | 0                                   | 0                 | 0                 |
| 05 – Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques    | 0                                   | 0                | 0                | 0                                   | 0                 | 0                 |
| <b>Total</b>   | <b>0</b>                            | <b>3 253 000</b> | <b>3 253 000</b> | <b>0</b>                            | <b>48 205 300</b> | <b>48 205 300</b> |

Les dépenses pluriannuelles relatives à l'opérateur SOLIDEO (Société de livraison des ouvrages olympiques) représentent environ 90 % de celles du programme.

En 2025, la subvention de l'État en vertu de l'opérateur SOLIDEO s'élève à 3,25 M€ en AE et 48,21 M€ en CP. La diminution du montant des crédits de paiement par rapport à 2024 (-55,3 M€), s'explique par la part importante consacrée aux études et aux travaux en 2024.

Il n'y a pas de crédits programmés sur les autres actions du programme du fait de la fin de jeux olympiques et paralympiques 2024.

## Dépenses pluriannuelles

### ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

#### ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2024

|  |  |  |  |   |
|--|--|--|--|---|
| Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 (RAP 2023) | Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 | AE (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP | CP (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP | Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 |
| 135 689 758  | 0  | 45 481 320   | 136 221 320  | 44 952 300  |

#### ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

| AE  | CP 2025  | CP 2026  | CP 2027  | CP au-delà de 2027  |
|---|--|--|--|---|
| Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 | CP demandés sur AE antérieures à 2025<br>CP PLF<br>CP FdC et AdP | Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2025 | Estimation des CP 2027 sur AE antérieures à 2025 | Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE antérieures à 2025 |
| 44 952 300  | 44 952 300<br>0  | 0  | 0  | 0   |
| AE nouvelles pour 2025<br>AE PLF<br>AE FdC et AdP                       | CP demandés sur AE nouvelles en 2025<br>CP PLF<br>CP FdC et AdP  | Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2025  | Estimation des CP 2027 sur AE nouvelles en 2025  | Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025  |
| 3 253 000<br>0  | 3 253 000<br>0   | 0  | 0  | 0   |
| <b>Totaux</b>   | <b>48 205 300</b>  | <b>0</b>   | <b>0</b>   | <b>0</b>  |

#### CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2025

|   |  |  |   |
|---|--|--|---|
| CP 2025 demandés sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025 | CP 2026 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025 | CP 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025 | CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025 |
| 100,00 %  | 0,00 %                                     | 0,00 %                                     | 0,00 %  |

*Justification par action***ACTION (100,0 %)****01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques**

| Titre et catégorie                                  | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | FdC et Adp attendus (AE) | FdC et Adp attendus (CP) |
|---|----------------------------|---------------------|--------------------------|--------------------------|
| <b>Hors titre 2</b>                                 | <b>3 253 000</b>           | <b>48 205 300</b>   | <b>0</b>                 | <b>0</b>                 |
| Dépenses de fonctionnement                          | 3 253 000                  | 3 253 000           | 0                        | 0                        |
| Subventions pour charges de service public          | 3 253 000                  | 3 253 000           | 0                        | 0                        |
| Dépenses d'investissement                           | 0                          | 9 000 000           | 0                        | 0                        |
| Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État | 0                          | 9 000 000           | 0                        | 0                        |
| Dépenses d'intervention                             | 0                          | 35 952 300          | 0                        | 0                        |
| Transferts aux entreprises                          | 0                          | 10 000 000          | 0                        | 0                        |
| Transferts aux collectivités territoriales          | 0                          | 2 400 000           | 0                        | 0                        |
| Transferts aux autres collectivités                 | 0                          | 23 552 300          | 0                        | 0                        |
| <b>Total</b>  | <b>3 253 000</b>           | <b>48 205 300</b>   | <b>0</b>                 | <b>0</b>                 |

Cette action est consacrée à la contribution financière de l'État à la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO).

La SOLIDEO a pour missions :

- le financement de maîtrises d'ouvrage responsables de la construction, de la rénovation et de la reconfiguration des équipements après les JOP de Paris 2024 ;
- la supervision directe de la maîtrise d'ouvrage de certaines infrastructures.

Trois catégories d'équipements peuvent être distinguées :

- les infrastructures sportives nécessaires aux compétitions olympiques et paralympiques ainsi qu'aux entraînements ;
- la construction du village olympique et paralympique, ainsi que celle du village des médias et du centre principal des médias ;
- d'autres types d'aménagements et d'équipements, notamment dans le domaine des transports.

Les droits de vote au conseil d'administration de la SOLIDEO sont proportionnels aux contributions de chaque acteur public. L'État détient ainsi 66,7 % des droits de vote, tandis que la Ville de Paris et la Région Île-de-France détiennent chacune 9,8 % des droits de vote. Le solde se répartit entre les dix autres collectivités locales ou établissements publics territoriaux contributeurs.

L'ensemble des engagements et des paiements sera soldé en 2025.

**SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC**

Une subvention pour charges de service public de 3,25 M€ (AE=CP) est prévue au titre de 2025. Cette subvention est principalement consacrée au financement de la masse salariale de l'établissement.

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement effectuées par la SOLIDEO s'élèvent à hauteur de 9 M€.

#### DÉPENSES D'INTERVENTION

Les crédits d'intervention affectés à la SOLIDEO, s'élèvent à 35,95 M€ en CP.

La SOLIDEO assure elle-même la maîtrise d'ouvrage pour le village olympique et paralympique, ainsi que du village des médias. Pour les autres infrastructures, elle a pour mission de répartir son financement entre les 29 autres maîtrises d'ouvrage, publiques ou privées.

À cet effet, et pour chaque opération, elle passe des conventions avec les maîtres d'ouvrage :

- des conventions d'études (prévoyant le financement des études préalables nécessaires à l'évaluation de la programmation, des coûts et des délais de chaque opération) ;
- des conventions d'objectifs (prévoyant la réalisation de chacune des opérations avec les trois paramètres précédents – évaluation de la programmation, coûts et délais d'exécution).

Ainsi, les bâtiments utilisés pendant les JOP de Paris 2024 tels que le village des athlètes et le village des médias seront reconvertis en quartiers résidentiels ou en bureaux et espaces commerciaux. Cette transformation sera assurée par la SOLIDEO qui sera accompagnée par l'expertise des collectivités territoriales pour l'aménagement de l'espace public. A titre d'exemples, la reconversion de la base avancée de la préfecture de police, la construction d'un groupe scolaire à Saint-Denis ou encore l'aménagement intérieur d'une crèche à Saint-Ouen-sur-Seine sont envisagés.

Au total, vingt-quatre ouvrages sont concernés par des travaux de mise en configuration héritage, réalisés par seize maîtres d'ouvrage différents.

## ACTION

### 02 – Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques

| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | FdC et Adp attendus (AE) | FdC et Adp attendus (CP) |
|--------------------|----------------------------|---------------------|--------------------------|--------------------------|
| <b>Total</b>       | <b>0</b>                   | <b>0</b>            | <b>0</b>                 | <b>0</b>                 |

Cette action est consacrée à la contribution financière de l'État au Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (COJOP).

Le COJOP est une association qui a pour missions la planification, l'organisation, le financement, et la livraison des JOP de Paris 2024.

Il dispose d'un budget global de 4,4 Md€, dont le financement est à 95 % d'origine privée (subvention du Comité International olympique et de ses partenaires, billetterie, entreprises partenaires, etc.).

Le financement public résiduel prévu en phase de candidature était de 100 M€ (80 M€ à la charge de l'État, 10 M€ pour la Région Île-de-France et 10 M€ pour la Ville de Paris). Il est destiné aux besoins de fonctionnement des Jeux paralympiques.

Toutefois, l'apparition de besoins nouveaux dans le cadre de la révision budgétaire pluriannuelle du COJO de fin d'année 2022 a conduit à un effort supplémentaire des pouvoirs publics. La contribution de l'État est ainsi passée à 124,5 M€ au total et celles de la Ville de Paris et de la Région Île-de-France à 15,6 M€ chacune. Enfin, la Métropole du Grand Paris devient un nouveau financeur du COJO, à hauteur de 15 M€.

La subvention complémentaire de l'État de 44,5 M€, présentée *supra*, a été inscrite dans la loi de finances de fin de gestion 2023.

La troisième tranche de la contribution de l'État, inscrite au projet de loi de finances pour 2024 à hauteur de 30 M€, a été liquidée en 2024.

Aucun crédit n'est prévu en 2025 au profit du COJOP.

## ACTION

### 04 – Héritage des jeux olympiques et paralympiques

| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | FdC et Adp attendus (AE) | FdC et Adp attendus (CP) |
|--------------------|----------------------------|---------------------|--------------------------|--------------------------|
| <b>Total</b>       | <b>0</b>                   | <b>0</b>            | <b>0</b>                 | <b>0</b>                 |

Cette action ne comporte plus de crédits depuis 2023 : le financement du déménagement du laboratoire antidopage de l'AFLD étant achevé.

Par ailleurs, un plan « héritage » de l'État dans la perspective des JOP de Paris 2024 a été arrêté en novembre 2019, puis a été évalué et complété en novembre 2021.

Le suivi de sa mise en œuvre est assuré par la délégation interministérielle aux Jeux olympiques et paralympiques. Il comporte 4 axes :

- les jeux au service du développement de la pratique et de l'ambition sportive ;
- les jeux, facteur de cohésion sociale et d'inclusion ;
- les jeux, une vitrine du savoir-faire français ;
- les jeux, leviers de transparence, d'intégrité et de responsabilité des acteurs.

En dehors de la mesure relative au déménagement du laboratoire antidopage de l'AFLD, le financement des dispositifs relevant du programme d'héritage de l'État est assuré dans le cadre des dépenses courantes des différents programmes de chaque ministère concerné.



**ACTION****05 - Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques**

| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | FdC et Adp attendus (AE) | FdC et Adp attendus (CP) |
|--------------------|----------------------------|---------------------|--------------------------|--------------------------|
| <b>Total</b>       | <b>0</b>                   | <b>0</b>            | <b>0</b>                 | <b>0</b>                 |

Cette action, créée au PLF 2021 et intitulée « autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques », vise à permettre à l'État de couvrir des dépenses liées à l'organisation des JOP mais non prises en charge par la SOLIDEO ni le COJOP.

Aucun crédit n'est prévu en 2025.

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

| Opérateur financé (Programme chef de file)<br>Nature de la dépense                       | LFI 2024                      |                        | PLF 2025                      |                        |
|--|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|
|  | Autorisations<br>d'engagement | Crédits<br>de paiement | Autorisations<br>d'engagement | Crédits<br>de paiement |
| <b>SOLIDEO - Société de livraison des équipements olympiques et paralympiques (P350)</b> | <b>42 760 000</b>             | <b>103 500 000</b>     | <b>3 253 000</b>              | <b>39 205 300</b>      |
| Subvention pour charges de service public  | 18 500 000                    | 18 500 000             | 3 253 000                     | 3 253 000              |
| Transferts   | 24 260 000                    | 85 000 000             | 0                             | 35 952 300             |
| <b>Total</b>   | <b>42 760 000</b>             | <b>103 500 000</b>     | <b>3 253 000</b>              | <b>39 205 300</b>      |
| Total des subventions pour charges de service public                                     | 18 500 000                    | 18 500 000             | 3 253 000                     | 3 253 000              |
| Total des transferts   | 24 260 000                    | 85 000 000             | 0                             | 35 952 300             |

### CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

#### EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

| Intitulé de l'opérateur  | LFI 2024                                   |                                     |                                   |              | PLF 2025                                   |                                     |                                   |              |                     |                |
|--|--|-------------------------------------|-----------------------------------|--------------|--|-------------------------------------|-----------------------------------|--------------|---------------------|----------------|
|  | ETPT rémunérés par d'autres programmes (1) | ETPT rémunérés par ce programme (1) | ETPT rémunérés par les opérateurs |              | ETPT rémunérés par d'autres programmes (1) | ETPT rémunérés par ce programme (1) | ETPT rémunérés par les opérateurs |              |                     |                |
|  |  |                                     | sous plafond                      | hors plafond |  |                                     | sous plafond                      | hors plafond | dont contrats aidés | dont apprentis |
| SOLIDEO - Société de livraison des équipements olympiques et paralympiques |  |                                     | 114                               |              |  |                                     | 33                                |              |                     |                |
| <b>Total ETPT</b>  |  |                                     | <b>114</b>                        |              |  |                                     | <b>33</b>                         |              |                     |                |

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

## ■ SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

|  | ETPT       |
|--|------------|
| Emplois sous plafond 2024                                    | 114        |
| Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2024 | -74        |
| Impact du schéma d'emplois 2025                              | -7         |
| Solde des transferts T2/T3                                   |            |
| Solde des transferts internes                                |            |
| Solde des mesures de périmètre                               |            |
| Corrections techniques                                       |            |
| Abattements techniques                                       |            |
| <b>Emplois sous plafond PLF 2025</b>                         | <b>33</b>  |
| <b>Rappel du schéma d'emplois 2025 en ETP</b>                | <b>-40</b> |

Depuis 2018, l'opérateur SOLIDEO a connu une croissance continue de ses effectifs jusqu'à atteindre 138,5 ETPT sur l'année 2023. Avec l'achèvement progressif des chantiers et l'accélération de la livraison des ouvrages, les besoins en effectifs de l'établissement se réduisent. Un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), prévoyant des départs volontaires, puis le cas échéant des départs contraints, a été mis en œuvre à compter du printemps 2024.

Les prévisions en moyenne annuelle pour 2024 s'établissent à 114 ETPT en 2024 et à 33 ETPT en 2025. A compter de 2026, les effectifs de la SOLIDEO fusionneront avec ceux de Grand Paris Aménagement.

# Opérateurs

## Avertissement

Les états financiers des opérateurs (budget initial 2024 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2024 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2024 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) sont publiés sans commentaires dans le « Jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

## OPÉRATEUR

SOLIDEO - Société de livraison des équipements olympiques et paralympiques

### Missions

Après les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (JOP 2024), la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO) devra assurer le financement des maîtres d'ouvrage responsables de la construction, de la rénovation et de la reconfiguration des équipements nécessaires, ainsi que la maîtrise d'ouvrage de certaines infrastructures.

Trois catégories d'équipements peuvent être distinguées :

- les infrastructures sportives nécessaires aux compétitions olympiques et paralympiques ainsi qu'aux entraînements ;
- la construction du village olympique et paralympique, ainsi que celle du village des médias ;
- d'autres types d'aménagements et d'équipements, notamment dans le domaine des transports.

### Gouvernance et pilotage stratégique

La SOLIDEO est un établissement public industriel et commercial (EPIC) placé sous la cotutelle de trois ministères :

- ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ;
- ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques ;
- ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Il est présidé par la maire de Paris, élue lors du premier conseil d'administration le 30 mars 2018.

M. Nicolas Ferrand, premier directeur général exécutif, a été nommé par décret du 30 décembre 2017 et son mandat a été renouvelé à deux reprises. Il disposait d'une lettre de mission lui fixant trois objectifs majeurs : organiser le partenariat pour asseoir le rôle de coordination et de supervision de l'établissement, mettre en place un dispositif de contrôle de gestion des risques et structurer de manière efficace les missions de maîtrise d'ouvrage de l'établissement.

M. Ferrand a quitté ses fonctions de directeur général exécutif de la SOLIDEO. M. Yann Krysinski lui a succédé depuis le 16 septembre 2024 conformément aux dispositions du décret du 29 août 2024. M. Krysinski aura pour mission d'assurer la seconde phase d'activité de la SOLIDEO, consistant à assurer la reconversion et la destination finale des ouvrages après les Jeux (« phase d'héritage »).

Le conseil d'administration de la SOLIDEO est composé de 38 membres, dont 19 (la moitié) représentants de l'État, issus de huit ministères ou secrétariats d'État différents au total ainsi que le délégué interministériel aux Jeux olympiques et paralympiques (DIJOP), 12 représentants des collectivités territoriales et des

établissements publics territoriaux contributeurs au budget de la SOLIDEO, le président du COJOP, le président du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), la présidente du Comité paralympique et sportif français (CPSF), deux représentants du personnel et deux représentants des partenaires sociaux.

Les droits de vote des 13 cofinanceurs au conseil d'administration sont proportionnels aux contributions de chaque acteur public. L'État détient ainsi environ 66,7 % des droits de vote, tandis que la Ville de Paris et la Région Île-de-France comptent chacune 9,8 % des droits de vote, le solde se répartissant principalement entre les dix autres collectivités locales ou établissements publics territoriaux contributeurs et subsidiairement entre les sept autres membres du conseil.

## Perspectives 2025

Jusqu'au 31 décembre 2025, la SOLIDEO continue de disposer de moyens propres pour assurer cette mission. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, ces moyens seront fournis par Grand Paris Aménagement (GPA), jusqu'à la dissolution de l'établissement, au plus tard au 31 décembre 2028.

Après la fin des Jeux Paralympiques en septembre 2024, la SOLIDEO assurera la maîtrise d'ouvrage ou la supervision d'un certain nombre de chantiers de reconfiguration du village olympique et paralympique en logements et bureaux, ainsi que celle des principaux sites de compétitions et d'entraînement en vue de leur usage par le grand public. Elle assurera également la livraison de cinq ouvrages prévus en phase d'héritage, dont la construction de deux groupes scolaires.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

| Programme financeur<br>Nature de la dépense | LFI 2024                      |                        | PLF 2025                      |                        |
|---|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|
|   | Autorisations<br>d'engagement | Crédits<br>de paiement | Autorisations<br>d'engagement | Crédits<br>de paiement |
| P350 Jeux olympiques et paralympiques 2024  | 42 760                        | 103 500                | 3 253                         | 39 205                 |
| Subvention pour charges de service public   | 18 500                        | 18 500                 | 3 253                         | 3 253                  |
| Transferts                                  | 24 260                        | 85 000                 | 0                             | 35 952                 |
| Dotations en fonds propres                  | 0                             | 0                      | 0                             | 0                      |
| Subvention pour charges d'investissement    | 0                             | 0                      | 0                             | 0                      |
| <b>Total</b>                                | <b>42 760</b>                 | <b>103 500</b>         | <b>3 253</b>                  | <b>39 205</b>          |
| Subvention pour charges de service public   | 18 500                        | 18 500                 | 3 253                         | 3 253                  |
| Transferts                                  | 24 260                        | 85 000                 | 0                             | 35 952                 |
| Dotations en fonds propres                  | 0                             | 0                      | 0                             | 0                      |
| Subvention pour charges d'investissement    | 0                             | 0                      | 0                             | 0                      |

Le montant de crédits de paiement du PLF 25 est agrémenté de 9 M€ de subvention pour charges d'investissement, menant le montant total de crédits de paiement à 48 205 300 € et non 39 205 300 €.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

|  | (en ETPT)  |           |
|--|------------|-----------|
|  | LFI 2024   | PLF 2025  |
|  | (1)        |           |
| <b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>           | <b>114</b> | <b>33</b> |
| – sous plafond                                       | 114        | 33        |
| – hors plafond                                       |            |           |
| <i>dont contrats aidés</i>                           |            |           |
| <i>dont apprentis</i>                                |            |           |
| <b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b> |            |           |
| – rémunérés par l'État par ce programme              |            |           |
| – rémunérés par l'État par d'autres programmes       |            |           |
| – rémunérés par d'autres collectivités ou organismes |            |           |

(1) LFI et LFR le cas échéant